



## AVIS DE PROMULGATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-R-284

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire tenue le 10 février 2022 le règlement qui suit:

**REGLEMENT numéro 2022-R-284 décrétant des travaux de réfection complète de tronçons des rues du Collège, Saint-Christophe, Bourdages et du Lion pour l'année 2022 ainsi que l'autorisation d'une dépense et d'un emprunt de 2 075 000 \$**

L'objet de ce règlement est de décréter des travaux, les dépenses et un emprunt concernant des travaux de réfection complète des rues en y incluant le changement de conduites sur les tronçons suivants :

- Avenue Bourdages entre la rue du Collège et le cul-de-sac;
- Rue du Collège entre l'avenue Cartier et l'avenue de Yamaska;
- Avenue Saint-Christophe entre les rues du Collège et du Lion;
- Rue du Lion entre l'avenue de Yamaska (route 137) et l'avenue Saint-Christophe.

Les travaux sont prévus pour l'été 2022.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 14 mars 2022.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité ou au bureau de celle-ci et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 24 mars 2022.

Jonathan Lessard, ing.  
Directeur général et secrétaire-trésorier